AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (20)ItemJean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 30 mai 1880

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 30 mai 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)
Collation4 p. (496r, 498r, 499v, 500r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 30 mai 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50188

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction30 mai 1880
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireTisserant, Alexandre (1822-1896)
Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

RésuméSur le procès avec Émile Godin. Sur le compte d'Émile Godin. Godin demande à Tisserant d'expliquer à Goblet que la question qui se pose est celle de savoir s'il y a une preuve d'association entre le père et le fils qui justifierait qu'Émile demandait 2 500 000 F ou s'il ne s'agit que d'une intention de dotation du père à l'égard du fils. Dans le post-scriptum, Godin rapporte une conversation avec son fils Émile suivant laquelle celui-ci justifiait d'avoir porté des sommes importantes à son compte par l'intention de se porter le cas échéant acquéreur des usines qu'Esther-Lemaire aurait pu faire vendre.

Mots-clés

Finances d'entreprise, <u>Procédure (droit)</u>
Personnes citées

- Goblet, René (1828-1905)
- Godin, Émile (1840-1888)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Green Familiative To mais 49 6 Cher Mountain Eingeround a shat shale - En y higherbeaunt sen peut vous auries la reponse que je muis faire à votre question dur le pait virighteen dont nous un entretenis, car je me sauraci naus vine que je un en vouvins accountable . Le compte 3 Emile, nous na commacione Chistine Line pour rous en rien sur de naveri. In annulament is assigled with wine lived je at avair jamair me da primare que la comme ger it representant, frontact in the in sour brustiament demanded, comme ceta a leice has the enterie a grow industrie. Eville, alors my designate dans desicted has their continue. I out has gree for weeks, the conserver ils tallova. En Jan ber proportions be dottation en factes à made fadin et que se mainsime, is me premail considerer ce que exist purite

499 dissettion des assesses et sous les estacies. de question fort simple a pridu son mai caracter pui est celui-ei i entre legine er le ple ? on file? En intention de industron du père à l'égard que libralité ou votation su encore reinanira. La rememeration servit au delà de houte hon le dervices. Minmoins mak cocide a Anciours in meswiz auverte à mon pite, elle l'est ensene Mais devant la huntallité des congrans es l'illention des prédentions, du des seubri proces que m'est fact. Bring a would If on appelle mon attention sur une

500 conversation book j'ai entire ment presser le souvenir. C'est que dans les reproches que away faits à onire dils sur l'inconsequer commise en faisant parte à von compte des du que il prait orie devoir agir vinde, afen que dens le cas our sa mère, poussant les hos à l'extreme, aurait house mozen de paire lice et venire les uriner, lui Emile, entrane fortime suffisante comparine por de renore adjudicataire. L'objet de mes reproches d'alors etters que le compte garassi ainsi n'était plus asso maismhatte nour serie de bade à la were proposition de dotation que a nais laite a and gadin Le rous année par ce manne causies comme papiers & affectes, tes lettres que voire demandez dans noche letter It hier